

MAIRIE
LA GRIPPERIE
SAINT-
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 5 JUIN 2026
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :15

Présents :12

Votants :14

Absents:3

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Nicolas BRIOT

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 29 mai adressée par le maire, Denis ROUYER.

PRESENTS : Nicolas BRIOT, Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPÉRÉ, Christel LEFEVRE, Hanh-Claire LEVÊQUE, Lydie PERLADE, Laurence PLAIRE, Denis ROUYER, Adeline ZIETHEN

ABSENTS: Joël BRUNET représenté par pouvoir donné à Denis ROUYER, Gilbert CHERBONNEL représenté par pouvoir donné à Lydie PERLADE, Stéphane VINET.

ORDRE DU JOUR :

5.3.5

2026-26 Election des délégués pour les élections sénatoriales

Après que Mme RAUSCHER, secrétaire de mairie, ait expliqué la procédure à suivre, M. ROUYER prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection.

Chaque conseiller se rend muni d'une enveloppe dans l'isoloir et effectue son vote à bulletin secret afin de désigner les trois délégués titulaires: M. ROUYER Denis, M. VINET Stéphane et Mme DUPÉRÉ Anaïs sont élus titulaires au premier tour et à l'unanimité.

Puis le processus se répète pour l'élection des trois suppléants: M. DBJAY Jean-Pierre, M. DAUNAS Mickaël et Mme PERLADE Lydie sont élus au premier tour à l'unanimité délégués suppléants.

APPROUVE

7.5.1

2026-27 Fonds de concours de la CARO 2026

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours 2026 à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, au titre des travaux d'amélioration de la voirie communale. Le montant éligible permet de demander le plafond de 5 856€.

C'est pourquoi à l'écoute de ces explications, le conseil municipal décide à l'unanimité:

déontologique afin d'apporter un conseil au respect des principes consacrés dans la Charte de l'élu local.

A ce titre, Mme Corinne HERVE a accepté d'occuper cette fonction pour la commune.

A l'écoute de cette explication, le conseil décide à l'unanimité de désigner Mme HERVE comme référente déontologique.

APPROUVE

9.1.1

2026-32Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge.

Le Conseil Municipal des Jeunes remplira les objectifs suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous à l'échelle de la commune,
- Familiarisation avec le processus démocratique

Les conditions d'exercice du Conseil Municipal des Jeunes seront les suivantes:

- un mandat de 2 ans
- composition de 5 membres minimum et 11 membres maximum
- avoir entre 9 et 18 ans
- fréquence des réunions = tous les 2 mois

Le Conseil Municipal des Jeunes permettra donc l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la création aux conditions énoncées.

APPROUVE

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30